

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W21-688620

COMPLEMENT

Optique

Autres

113436

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

702

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

EL MAROUI

Miloud

Nom & Prénom :

Date de naissance :

01-01-48

Adresse :

51 Rue HASSANE II El FOUNT-CHEF

Tél. :

06 62 211 3603

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

**بيان تعويضات التأمين الصحي
الإجباري**

**RELEVE DES PRESTATIONS
AMO**



مديرية التأمين الصحي الإجباري
Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire

مرجع رقم : REF : 610-2-06 :

Référence structurée : 220414552436469

Emis à Casablanca le : 05/04/2022

Page : 1

Identifiant de la famille تعریف العائلة

N° d'immatriculation : 165014319
Règlement du mois : 04/2022
Mode de paiement : Virement

KOUIRI KHADIJA
51 RUE HASSAN HAY EL HANA
CASABLANCA 2021

Informations :

معلومات :

مرجع الإشعار بالاستلام Référence accusé de réception	تاريخ العلاج Date de soins	العمليات Actes	مهنيو الصحة Prestataires de soins	مبلغ المصروف Montant de la dépense	التعرفة المرجعية Tarif de référence	المعامل Coeff.	الكمية Quantité	أساس التعويض Base de remboursement	نسبة التعويض Taux de remboursement%	مبلغ التعويض Montant remboursé
KOUIRI KHADIJA										
086378972	01/03/2022	K	MR BOUCHTA ABDELHAK	300,00	247,50	1,00	1,00	247,50	77	190,58
086378972	01/03/2022	VER	OPTICIEN	2 000,00	225,00	1,00	1,00	225,00	70	157,50
086378972	01/03/2022	MON	OPTICIEN	1 700,00	225,00	1,00	1,00	225,00	70	157,50
Total remboursé pour KHADIJA										505,58
Total général remboursé										505,58

Sauf erreur ou omission

ما عدا خطأ أو نسيان

Instructions à suivre

Etablir une feuille de soins par personne et par événement.

La feuille de soins doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives originales (ordonnances médicales, factures...).

Le nom et prénom de la personne soignée doivent être portés par les praticiens eux mêmes sur chaque feuille de soins.

Les ordonnances transmises doivent être accompagnées des codes à barres des médicaments achetés.

La feuille de soins ainsi que les pièces justificatives doivent être présentées à la CNSS dans les deux mois qui suivent le premier acte médical, sauf s'il y a un traitement médical continu. Dans ce dernier cas, le dossier doit être présenté dans les soixante (60) jours qui suivent la fin du traitement.

Le remboursement des frais engagés sera effectué sur la base de la tarification nationale de référence.

Certaines prestations ne peuvent donner lieu au remboursement que suite à un accord préalable. La liste de ces dernières est disponible auprès de tout le réseau CNSS.

Les risques liés aux accidents du travail et maladies professionnelles ne sont pas couverts.

Toute personne coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir des prestations qui ne sont pas dues, est passible des sanctions légales et réglementaires.

L'obligation de remboursement prise par la CNSS est subordonnée au respect des conditions réglementaires et de ce qui précède.

Toujours et daté de l'agent : _____		Toujours et daté de l'agent : _____	
Cachet et signature de l'Agence		Chaque CNSS	
Identification de l'agent : _____		Réservé à la DAMO	
Date de dépôt du dossier : _____		Date d'arrivée : _____	

Instructions à suivre

Témoigner de la qualité des soins et de leur efficacité.

Il faut également fournir une copie de la facture de soins.

Il faut également fournir une copie de la facture de soins.

Il faut également fournir une copie de la facture de soins.

Témoigner de la qualité des soins et de leur efficacité.

Il faut également fournir une copie de la facture de soins.

Témoigner de la qualité des soins et de leur efficacité.

Il faut également fournir une copie de la facture de soins.

Témoigner de la qualité des soins et de leur efficacité.

Il faut également fournir une copie de la facture de soins.

 الصندوق الاجتماعي للتنمية CNSS <i>Le devoir de vous protéger</i>	ورقة العلاجات المتعلقة بالأمراض المزمنة Feuille de Soins pour les Affections de Longue Durée		مديرية التأمين الصحي الإجباري Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire <small>Ref. : 610-1-03</small> <small>ANAM 12/02/01</small>
<input checked="" type="checkbox"/> موافقة مسبقة * <input type="checkbox"/> تنفيذ * <input type="checkbox"/> Entente préalable * <input type="checkbox"/> Exécution *			
N° Dossier :			
Partie réservée à l'assuré(e)			
Nom et prénom : KOUIRTI Khadidja N° Immatriculation : 115014319 N° CIN : B 348175 Lien de parenté du bénéficiaire avec l'assuré(e) * Conjoint <input type="checkbox"/> زوج <input checked="" type="checkbox"/> ابن Adresse : 51, Rue HASSANE Nag MEHNA - CASABLANCA Montant des frais : 400000 درهم Nombre de pièces jointes : 02 مبلغ المصارييف : عدد الوثائق المرفقة :			
تصريح الطبيب المعالج			
المستفيد من العلاجات الاسم العائلي والشخصي : Dr. EL MOURANI تاريخ الازدياد : 1991-01-13 رقم بطاقة التعريف الوطنية : 11501431954 الجنسي : ذكر INPE et code à barres ** 199101351337 Médecin traitant : Dr. Abdelhak BOUCHTA Etablissement de soins : OPHTHALMOLOGISTE Type de soins : Admission ALD Admission ALD * : 761 0522 47 14 72 Non N° dossier ALD : 1150522471472 Code ALD : Maladie <input type="checkbox"/> مرض * استئصال * <input type="checkbox"/> Hospitalisation * <input type="checkbox"/>			
نوع العلاجات قبل المرض المزمن * : رقم ملف المرض المزمن : رقم المرض المزمن : اسرح بمصداقية وصحة المعلومات المذكورة أعلاه في :			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Fait à : Dr. EL MOURANI Le : 12/01/2022 توقيع المؤمن له Signature de l'assuré (e)			
Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables. Fait à : Dr. EL MOURANI Le : 19/03/2023 توقيع الطبيب المعالج أو المساعدة الصحية Cachet et Signature du Médecin traitant ou de l'établissement de soins Dr. EL MOURANI Dr. Abdelhak BOUCHTA 761 0522 47 14 72			

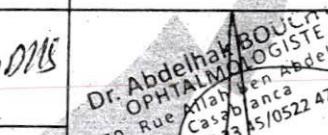
* Code de référance utile pour chaque casse

** Accoller l'enquête portant sur l'INPE (Identifiant National des Professionnels de santé et des Etablissements de soins), ainsi que la carte d'identité :
 060 200 7200 / 080 203 3333 - 2186 . قرار البيضاء المفحة ، شارع ٢٠٣ ، بـ ٢١٨٦ .

Maison de l'Assuré - Place de DAKAR - Casablanca B.P. 2186 Case Gars Téléphone : 060 200 7200 / 080 203 3333

Description des actes effectués

صف العملات المدّة

تاریخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP	المبلغ المفوتر Montant facturé	توقيع و طابع الطبيب المعالج Signature et Cachet du Médecin traitant
٠١١٥٣٢٢	٤ TFJ		٣٠٠٠١٦	
INPE et code à Barres 10101102251257				
INPE et code à Barres 10101102251257				
INPE et code à Barres 10101102251257				

CIM-10

Actes Paramédicaux

الطبسي، المساعدات عمليات

CIM-10 : Classification internationale des Maladies - dixième révision

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

الصور، الأشعة، الاحياء و عمليات

حد الـ صفات التي تم تنفيذها و التجهيزات الطبية المعاونة

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

توقيع وطبع الصيدلي أو ممون التجهيزات
الطبية

Prestations et services non pris en charge par l'Organisme Gestionnaire

Nature de la prestation	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total

(3)

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA
SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين - عدسة الإتصال - الليزر - أنجيوجرافيا
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

70, زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 74 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le 01/03/2022

الدار البيضاء، في

Dr. ABDELHAK BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
10, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Tel.: 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72

Kouiki Khechicha

Hauture true signatur

OD: +1,75 (-0,75 & 180)

OG: +1,75 (-0,50 & 180)

mt. left

LZ OPTICAL
OPTICIEN - OPTOMETRISTE
Rond Point Fouah Selam, Lot Al Azhar,
S1 FB 5, Bat. 1 - Mag 4 - Casablanca
Fix : 05.22.69.11.79

V.P. , in ophthalmologist

OD: +3,00

OG: +3,00

Dr. ABDELHAK BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
10, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Tel.: 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72



LZ OPTICAL

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

Facture N° : 0000789

Casablanca le:

Mme/Mr : KOUIRI Khadija

Dr :

VL

OD : (1.80 - 0.75) + 1.75

OG : (1.80 - 0.75) + 1.75

Monture

plastique

600.00 DH

VP -Add

OD : Add/3

OG : Add/3

Verres

progressif AR

3.100.00 DH

Total à payer: 3.700.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de trois mille

sept cent maz

LZ OPTICAL
OPTICIEN - OPTOMETRISTE
Rond Point Farah Salam, Lot Al Azhar,
S1 FB 5, Bat. 1 - Mag 4 - Casablanca
Fix : 05.22.69.11.79

Cachet et signature

Rond Point Farah Salam, Lot Al Azhar, S1 FB 5, Bat. 1 - Mag 4 - Casablanca
Tél.: 0522 69 11 79 - Email : optic.farah.salam@gmail.com
RC n° : 516327 - Patente : 36002555 - IF : 47258415 - ICE : 002902171000020 - INPE : 095029609

Complément

Wh1-688620

Pièces fournies:

- 1) Relevé de prestations du 5/4/22 DH 505,58
- 2) Feuille de sous CNSS
- 3) ordonnance Dr A. Dauchta
- 4) Facture OPTICIENNE 789

10

MENTAL DETAILS

FACTS